

Affichage du 04 avril 2017

Suite à convocation de Monsieur le Maire, le conseil municipal s'est réuni, salle polyvalente, le mardi 11 avril 2017 à 18H30.

Sont présents : Outre Monsieur le Maire, Madame Gantelme S et Messieurs Blanc G, Landra Ph, adjoints ainsi que Mesdames Di Salvo M, Domerego M, Leandro M, Videau A et Messieurs Albin M et Martigny J conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Scotto M représentée par pouvoir à madame Videau A.

Secrétaire de séance : Madame Videau A, désignée à l'unanimité.

Ordre du jour : Approbation du PV du 28 février 2017, Budget 2017 de la commune, Budget 2017 de l'eau et de l'assainissement, Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour le captage de la Barmassa, Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres du conseil municipal de leur présence et excuse Madame Scotto M qui vit des moments difficiles suite au décès brutal de son époux.

Il souhaite également que l'assemblée ait une pensée émue et solennelle pour Jean Bertaina, le doyen de la commune, disparu récemment.

APPROBATION DU PV DU 28 FEVRIER 2017

Ce document est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

BUDGET 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif 2017 sur lequel Madame Gantelme, adjointe aux finances a travaillé activement, est le reflet des orientations budgétaires votées lors du précédent conseil municipal.

En préambule, il indique que la rigueur en matière de fonctionnement permet de dégager un excédent jamais atteint, surtout pour une commune de 340 habitants. Cet excédent permettra de virer 100 000 € à la section investissement, soit 42% de plus qu'en 2016. Cela confirme notre volonté de privilégier la réalisation de projets structurants même si les dépenses dans certains chapitres de fonctionnement sont à la hausse. Par ailleurs, aucun emprunt ne sera contracté, ce qui préserve notre capacité d'emprunt pour l'important projet de la « Dounga ».

Monsieur le Maire précise que le budget de fonctionnement qui s'élève à 447 370 € subit une hausse de 15% par rapport à l'année 2016. Cela provient de l'augmentation de 13% des charges à caractère général qui sont essentiellement dues à la mise en recouvrement tardive par le SDEG de notre dette, qui se traduit par l'inscription de 2 années de remboursement au budget 2017.

Les charges de personnel sont contenues et n'augmentent que de 0.60% par rapport à 2016, ce qui est infime.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes s'élèvent à 283 183 €, compte tenu du virement des 100 000 € de la section de fonctionnement. Ce qui porte le budget primitif d'investissement à 2 679 190 €, en y incluant le projet de la « Dounga ».

Monsieur le Maire annonce que les efforts fournis ont été récompensés et se traduisent par des réalisations de qualité. Tel l'aménagement du quartier le Bausset, pour lequel va être lancée une 3^{ème} tranche comprenant la réalisation de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite, de 3 terrains de pétanque et d'un terrain multisports.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gantelme pour la présentation détaillée du budget de la

commune.

Madame l'adjointe, aux finances donne le détail chapitre par chapitre et précise l'impact budgétaire et financier des différentes mesures prises.

Monsieur le Maire précise que toutes les subventions aux associations ont été maintenues pour une somme globale de 4 200 €. Il indique que la DGF a diminué de 8% par rapport à l'année dernière, ce qui conduit les communes à un étranglement financier qui ne leur permettra plus d'assumer leurs missions, ni d'assurer un service public de qualité.

Madame Gantelme présente ensuite le détail des programmes d'investissement et des réajustements proposés. Elle explique que le fonds de concours de la Communauté de communes du pays des Paillons qui s'élève à 78 500€, sera affecté à l'aménagement global du Bausset.

Madame l'adjointe rappelle le montant de la dette concernant la réhabilitation du moulin, qui s'élève à 18 000 €.

Monsieur Albin M demande qui négocie les taux d'intérêts. Monsieur le Maire lui répond que c'est la commune. Dans le cas du Moulin, les taux se réajustent automatiquement sur les taux les plus bas puisqu'ils sont indexés sur le livret A.

Madame Gantelme présente ensuite dans le détail, les subventions aux associations.

En fonctionnement le budget 2017 s'équilibre à 447 370 €

En investissement le budget 2017 s'équilibre à 2 679 190 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune.

BUDGET 2017 DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire aborde le budget de l'eau et de l'assainissement en indiquant que notre régie est très modeste car elle ne compte que 135 abonnés. Il précise que les recettes proviennent essentiellement des abonnements. La commune a choisi de facturer l'eau à prix coutant.

Les investissements à venir concernent essentiellement la création d'une station d'épuration. Actuellement, les pourparlers sont en cours avec les services de l'Etat et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gantelme pour présenter le budget 2017 de la régie de l'eau et de l'assainissement.

Elle indique que notre capacité à investir repose principalement sur la récupération de la TVA de la station de pompage de la gare et sur les amortissements.

Madame Gantelme présente le détail des opérations ainsi que le tableau de l'emprunt (SILCEN) réalisé pour la station de pompage. Elle précise que le taux d'intérêt est de 4.95%

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que grâce à l'appui des conseillers départementaux, Francis Tujague et Valérie Tomasini, la subvention de 5 880 €, demandée pour l'extension du réseau d'eau avenue de la Gare a été accordée par le Département. En revanche, il suggère à Monsieur Blanc, délégué de la commune au SILCEN, de proposer lors de la prochaine réunion, qu'une renégociation des taux d'intérêts soit engagée, car ils paraissent élevés.

Il rappelle que l'implantation de la future station d'épuration nécessite l'acquisition de terrains appartenant à la SNCF et à deux autres propriétaires. Les négociations risquent d'être complexes.

Monsieur Albin Michaël, ayant assisté à une réunion entre cheminots-élus dans les communes et la direction de la SNCF pour favoriser les relations et contacts entre les communes et l'entreprise publique, propose de faire remonter les points bloquants auprès de cette entreprise.

Monsieur le Maire précise qu'il a la chance d'être en contact avec un interlocuteur de qualité en la personne de Laurent Hollard, qui se charge de faire venir sur place les bons interlocuteurs.

Madame Gantelme conclue en indiquant que le budget 2017 de la régie de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à :

En fonctionnement à 67 900 €
En investissement à 237 240 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la régie de l'eau et de l'assainissement.

ENGAGEMENT DE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LE CAPTAGE DE LA BARMASSA (DEL2017-04-013)

Monsieur le Maire explique que la commune est alimentée par 2 points de production d'eau : le tunnel du Braus, appartenant à la SNCF et la source de la Barmassa, située sur le territoire de la commune. Il rappelle que la source de la Barma a été abandonnée car elle contenait de l'arsenic. Pour pouvoir utiliser l'eau de la source de la Barmassa, il convient d'établir un périmètre de protection mais avant cela, il est nécessaire de faire une déclaration d'utilité publique. Il souligne l'intérêt de prendre cette délibération, car l'Agence de l'eau, principal financeur, ne financera les DUP que jusqu'à la fin de l'année 2017.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Landra Ph, adjoint.

Monsieur Landra soumet au conseil municipal la mise en conformité du périmètre de protection du captage de la source de la Barmassa, destinée à l'alimentation en eau potable.

Il indique que conformément :

- A l'article L.215-13 du Code de l'Environnement,
- Aux articles L.1321-2, L.1321-3, L.1321-7 et R.1321-6 à R.1321-14 du Code de la santé publique,
- Au Code de l'Expropriation,
- Et à la législation en vigueur,

La déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, produire et distribuer de l'eau en vue de la consommation humaine, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Il convient également d'engager les démarches nécessaires à la régularisation du périmètre de protection du captage qui sera retenu à l'issue de la phase d'études préalables.

Le conseil municipal à l'unanimité :

1. Demande que soient élaborées les études préalables sur le captage de la source de la Barmassa.

2. Prend l'engagement :

- de conduire à son terme la procédure de mise en conformité du périmètre de protection du captage jusque et y inclus l'information des propriétaires concernés par les servitudes nécessaires et la mise à jour des documents d'urbanisme existants ;
- d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux ;
- de réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage, de mener à bien les études indispensables à l'aboutissement de ladite procédure (définition du périmètre de protection, document d'incidence...) ;
- de distribuer à partir de ce captage une eau répondant aux normes de potabilité introduites par le Code de la Santé Publique ;
- d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate ;
- d'inscrire à son budget, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnée ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance du captage et de son périmètre de protection.

3. Demande que soient instaurées les servitudes d'accès aux ouvrages.

4. Donne mandat à monsieur le Maire pour l'élaboration du dossier d'enquête publique.
5. Donne mandat à monsieur le Maire d'engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à l'étude des travaux, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental des Alpes Maritimes et d'autres financeurs potentiels, tant au stade des études préalables qu'à celui de la phase administrative et de la phase ultérieure de publication des servitudes administratives.
6. Donne mandat à monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (DEL2017-04-14)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de sécuriser la route des Faiscias et de Peira Feuck, il convient de demander une subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police. Il laisse la parole à Monsieur Blanc, adjoint en charge des travaux.

Monsieur Blanc expose au conseil municipal que compte tenu de la dangerosité due à l'aplomb important constaté route des Faïscia et de Peira Feuck, il devient nécessaire de mettre progressivement en sécurité cette voie. Il propose dans un premier temps, la mise en œuvre de glissières de sécurité sur 250 mètres linéaires, ce qui représenterait un coût global de 33 375 €/HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être retenus dans le cadre de la répartition 2016 du produit des amendes de police dressées en 2015.

Unaniment, le conseil municipal est favorable à la réalisation de ces travaux estimés à 33 375 €/HT. Il demande qu'ils soient financés dans le cadre de la répartition 2016 du produit des amendes de police dressées en 2015 et approuve le plan de financement qui est présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie Madame Gantelme pour son travail ainsi que Madame François pour qui c'était la première fois qu'elle travaillait sur le budget d'une collectivité publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande au public si celui-ci a des questions. Monsieur Macri Vincent, résident de la commune, demande s'il est possible d'intervenir auprès des propriétaires de chiens pour éviter les déjections canines sur la voie publique, malgré les informations et avertissements affichés sur les panneaux d'information.

Monsieur le Maire répond que si la situation perdure, des sanctions pourront être prises et des procès-verbaux dressés.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h35.